

du 29/11/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille onze et le vingt neuf novembre à 14h00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Liste des subventions aux associations pour l'année 2012.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Mr Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents : Mme Sylvie CRUEIZE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy Ensuque ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal réuni en séance décide à l'unanimité de ses membres l'attribution des subventions suivante :

-Ass des parents d'élève école pub Nasbinals	30 € X 3 = 90 €
-Regroupement écoles cantonales	15€ X 3=45 €
-Club du 3 ^{ième} âge	30 €
-Football club Nasbinals	30 €
-Sub excp voyage scolaire EP Nasbinals	60 X 3 =180 €
- Foyer rural de Nasbinals	50 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18/11/2011

Pour extrait conforme au registre
Fait à Marchastel le 29/11/2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 29/11/2011 et publication ou notification le 29/11/2011